

*Ent. 96-14*

COMMISSION chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, ayant pour objet de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884 aux **syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers**. (N° 137, session 1889.)

Nommée le 24 mai 1889. *1891*

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : LENOEL.
- 2<sup>e</sup> — CUVINOT.
- 3<sup>e</sup> — DUPOUY.
- 4<sup>e</sup> — PERRAS.
- 5<sup>e</sup> — VOLLAND.
- 6<sup>e</sup> — GIRIER.
- 7<sup>e</sup> — FRANCK CHAUVEAU.
- 8<sup>e</sup> — MARCEL BARTHE. *1891*
- 9<sup>e</sup> — FÉLIX MARTIN. *1891*

*202*

9 5



Proj. cor. 2. loi. venue

de la Chamb. relative aux Syndicats  
Professionnels

86

3

Séance du 27 mai 1889

M<sup>r</sup> M. Barthe est nommé Président  
Félix Martin — Secrétaire

1<sup>er</sup> B — M. Lenoël — Par un 2<sup>e</sup> discussion de son bureau  
Engagé à dire mon sentiment, j'ai observé. Cette P<sup>ro</sup> loi  
se rattache à des généraux - articles mis sous dépendance  
? l'état, et plus un projet primitif. Certain plus un acte  
de loi. - Peut-on violer liberté individuelle, en défendant  
renvoyer un ouvrier -

Cependant. Renvoi motivé - ne motivé par -  
C'est la disposition difficile: échappe, renvoi collectif - faudrait  
faire la preuve qu'il n'y a pas pour partie allégué et  
deux de ces la raison - exécution - interruption  
improbable - alors se donne de l'effacement - selon, par les  
deux situations simplifiées - par le défaut ou est de l'effacement.  
Sur ces observations, j'ai été nommé bien qu'  
je n'étais pas pour un candidat.

2<sup>em</sup> B — M. Guénot

Personne ne demandant la parole, et interrupt, j'ai  
dit - atteint; la liberté et lui devant être respectés  
Ils s'incriminent - même par M. Carbon.

3<sup>em</sup> B

M. Dupouy

Parlement a bien voulu accorder un débat, sans  
pour rendre S. P. obligatoire - M. Carbon de l'annoncer  
On m'a posé cette question - Intéressé à la loi ou non? - à régler

4<sup>e</sup> B - M. Pessa - nomme sans la demande  
C'est qu'il s'agit de l'ancien qui se présente  
par hotel abordable - le citoyen lui demandait  
appelait l'étude d'être plus  
Par l'ancien mon sentiment - M. le rapporteur  
peut être.

5<sup>e</sup> B - M. Volland.  
Nomme & confier  
Après en fait connaître mon sentiment - Tait  
grand & crée un délit nouveau - attente - libé  
ration - tests facile : tourner  
J'ai imité l'ancien dans relation, si gléat  
d'après heste peu, : mon respect m'empêche  
de m'occuper d'aucun.

Fait oublier la loi ? - M. Colas compte la  
notions enq. gémme - grand principe enq. gémme -  
Militaire - républicain - Don pour peuple entier

6<sup>e</sup> B - M. Ciris  
Fait respecter la loi 1884 - Infraction ? réclamation  
pénalités - le dit :

Doivent servir unel'pation contre Angin - respectueux  
Carnaud - van ? - lui répondre : D'ancien côté, quel  
service - sans doute partie la voit une peu ? - France.  
C'este exécution - M. le rapporteur - Profus motin ?  
Offre à promettre ?

Fait de heste sentiment de l'ancien de la Chambre ?  
Vaudrait-il pour un, le l'ancien l'ancien -

7<sup>e</sup> B - M. Frank Chevreton  
V. abas - caractère grave - sanction d'urgence - Plan  
perpetuel - d'ancien unq. gémme - Aggraver le rapport  
sur le rapport - malgré l'ancien de l'ancien  
D'après l'ancien - après l'ancien



4  
Séance du 10 juillet 89.

Président : M. Barthé.

Documents demandés au Ministère de la Justice  
Credites 2. 11<sup>e</sup> le titre de Commerce et  
de Colonies

Président du Conseil, répond :

L'état des lycées profès - L'ad<sup>re</sup> hété. en ce moment  
la publication - Sans press - Aucun feuille sera  
mis : le 1<sup>er</sup> port. 2. la C<sup>on</sup> avant fin de mois  
Ce document sera donc répondu. est demand  
le même temps, en 2<sup>e</sup> lieu - 1<sup>er</sup> état, un chiffre  
de profès, des lycées vases - 1<sup>er</sup> état les  
N<sup>os</sup> fait une prescription : le 1<sup>er</sup>.

M. Dreyfus par rapport cela par  
conclusion par on compte. a demandé quelle  
minutes et des relations actuels, cela  
ne peut conclure

M. Félix Martin ditement qu'on se rapport  
pourrait être fait pour éviter le caducité :

Le C<sup>on</sup> décide qu'en l'état, elle ne peut  
prendre aucune décision, elle attend les documents  
demandés.

Marcel Barthé  
Président

